

Parole d'expert

La réforme selon Yann Le Meur

Spécialiste des finances locales, Yann Le Meur est professeur associé à la faculté de sciences économiques de Rennes I et P-DG de Ressources consultants finances⁽¹⁾. Ses travaux : les relations financières systémiques liant l'État et les collectivités locales.

Le principe même d'une réforme territoriale et/ou fiscale vous semble-il nécessaire ?

Je crois que nos concitoyens ont besoin de clarification. Et l'ampleur du déficit public national nous oblige à réfléchir dans le but d'améliorer la performance de notre gestion publique. Une réforme territoriale, bien faite et suffisamment réfléchie, peut aller dans ce sens. Mais le premier besoin de réforme territoriale, je le vois dans la nécessité de créer une relation de confiance entre les collectivités locales et l'État. Ceci passe par un accroissement des pouvoirs donnés aux collectivités dans la définition des politiques fiscales locales et par une coresponsabilisation officielle dans la définition des politiques publiques et de leur financement. Avec la disparition du cumul des mandats, le risque augmentera que le gouvernement et le Parlement imposent aux collectivités locales de prendre en charge des nouvelles politiques imposées par l'État sans leur attribuer les moyens financiers correspondants. Quant à la réforme fiscale, on aurait peut-être pu en faire l'économie, mais comme tout le monde, élus locaux en tête, a stigmatisé cette prétendue "imbécillité" de la TP...

Y a-t-il réellement un niveau de trop dans ce fameux "millefeuille" ? Le Département ? La Région... ?

S'il existe un millefeuille, il se trouve dans la coexistence et dans les imbrications contre-productives de 36 000 communes et de leurs groupements. Les régimes de coopération intercommunale souffrent du fait que le processus de supra-communalisation n'est pas abouti, qu'on est au milieu du gué. Quant à la fusion des départements et des régions, je n'en attends pas des économies d'échelle directes, ne serait-ce que parce que les compétences des deux entités devront toujours être exercées quelle que soit la structure les assumant. Mais ce regroupement est susceptible de réduire le niveau global du service rendu dès lors qu'il n'y aura plus qu'un seul donneur d'ordre et qu'une seule ligne politique.

Dans le projet de réforme territoriale en cours, quels sont les points qui vous inquiètent ?

Je cherche, avec Claudy Lebreton et Jean-Yves Le Drian, le mode d'emploi du cumul des fonctions de conseiller général et régional. Cela ne me paraît pas sérieux. Si on veut supprimer un échelon, qu'on le dise, et qu'on arrête de biaiser avec des systèmes approximatifs et incompréhensibles. Quand le gouvernement veut, d'un côté, empêcher les

départements et les régions d'intervenir dans des champs étrangers à leurs compétences dédiées (suppression de la clause de compétence générale) et, de l'autre, les faire co-financer un maximum d'investissements qui sont de sa propre compétence (transport, enseignement supérieur, etc.), c'est ridicule.

Et ceux qui vous semblent intéressants ?

J'applaudis la boîte à outils que constitue le texte de réforme territoriale, concernant notamment la coopération intercommunale. Par exemple, l'idée révolutionnaire de "communes nouvelles" est très intéressante car elle permet à des communes d'aller facultativement vers une fusion soft qui serait à mon sens un gage d'efficacité économique et de véritables économies d'échelle. Je signale au passage que l'avant-projet de loi sur la réforme territoriale oublie la proposition du rapport Balladur d'améliorer l'article L 4122-1 relatif à la modification des limites territoriales des régions. C'est normal, car aucun intéressé ne s'est manifesté pour reprendre au bond cette ouverture, ce qui est très étonnant de la part des défenseurs du retour en Bretagne de la Loire-Atlantique. Il convient de profiter de l'imminent débat parlementaire sur le projet de loi territoriale pour travailler à la rédaction d'un texte facilitant la réunification de la Bretagne (j'ai écrit les amendements correspondants).

(1) Société de recherche, étude et prospective en finances locales, regroupant 40 spécialistes en finances locales et ingénierie informatique de la décision. Il vient de publier, avec Alain Guengant, aux éditions du Moniteur, "Optimiser les finances publiques locales, analyse et prospective".



Combien coûte un élu ?

Toutes dépenses confondues (indemnités, cotisations sociales, frais des groupes politiques, secrétaires, formation), le total des 6 000 conseillers généraux et régionaux de France, représente 200 millions d'euros. À titre de comparaison, les sénateurs représentent 380 millions, les députés 530 millions, le gouvernement 200 millions, les collectivités (sans les maires) 200 millions. Aujourd'hui, dans les départements, le coût des indemnités perçues par les 4 220 conseillers généraux est d'environ 70 millions d'euros sur 62 milliards d'euros du budget.

La taxe professionnelle, une ressource

En 2008, la taxe professionnelle a rapporté 3 milliards d'euros aux régions, 9 milliards aux départements et 16,5 milliards aux communes et communautés de communes.

